

# MON VAL D'OISE

## MA PLANÈTE

### Aux petits soins pour nos cours d'eau

Le conseil général se mobilise aux côtés de ses partenaires – région, agence de l'eau, communes, associations – afin que les cours d'eau du Val d'Oise puissent jouer leur rôle vital dans l'équilibre naturel et offrir à tous la beauté de leurs berges.

#### S'informer

La direction de l'environnement du conseil général met à la disposition des éducateurs du Val d'Oise des expositions pédagogiques sur « L'eau » et « Rivières et zones humides ».

□ Pour des informations détaillées sur les rivières du Val d'Oise: 01 34 25 38 73, <http://atlaseau.valdoise.fr>

Le Val d'Oise comprend une vingtaine de rivières aux écosystèmes riches, outre la Seine et surtout l'Oise. Les protéger constitue un triple défi : il faut limiter la pollution chimique et bactériologique due à l'activité humaine, favoriser le développement d'habitats pour la faune et la flore aquatiques menacées par les polluants et la modification des cours des rivières, et permettre des activités comme le prélèvement d'eau, la navigation et les loisirs.

#### Améliorer la qualité de l'eau et de l'environnement

La principale source de pollution provient de l'assainissement collectif et individuel: il faut agir au niveau des réseaux et stations d'épuration. Les travaux nécessaires au contrôle et au traitement des rejets dangereux sont donc une priorité du conseil général. L'autre priorité est la restauration des berges pour préserver le bon état écologique sur tout le parcours des rivières. La plantation de végétaux sélectionnés pour assurer le maintien des berges de l'Oise, par exemple, ou la création de frayères pour la reproduction des poissons sont autant de mesures qui améliorent le milieu aquatique et le paysage.

#### Un engagement fort

Le conseil général travaille dans ce but en partenariat avec la région, l'agence de l'eau, les communes, le Parc naturel régional du Vexin français, les syndicats d'assainissement et de rivières. Il a ainsi créé, avec les collectivités riveraines, le Syndicat mixte pour l'entretien, la protection et l'aménagement des berges de l'Oise afin « de protéger les milieux naturels, rendre l'accès aux berges et lutter contre les inondations ». Le syndicat renforce son action en lançant avec la Région un plan de 6 ans (2009-2015) d'un million d'euros par an, financé à près de 50 % par le conseil général. ■



# 450 km

de cours d'eau  
dans le Val d'Oise

## Comment votre association peut-elle contribuer à la protection du milieu aquatique ?

Les pêcheurs y sont sensibilisés. On nettoie régulièrement les berges, en particulier avant et après les concours. En outre, nous disposons de gardes bénévoles assermentés qui surveillent les berges et vérifient que les pêcheurs soient en règle. Nous participons à certaines actions de l'ONEMA comme les pêches électriques d'inventaire piscicole. Ce qui nous permet de constater le retour de quelques espèces comme la lotte, l'ablette, le goujon, et le barbeau... très sensibles à la qualité de l'eau ! D'autre part, nous sensibilisons les enfants à la nécessité de la protection de l'eau et d'une diversité du milieu aquatique en même temps que nous les initiions à la pêche. Ces jeunes sont des scolaires comme pour l'Eau'Dyssée de l'Environnement qui réunit quelque 600 « primaires » en deux jours ou plus ponctuellement à l'initiative du corps enseignant. ■

## POINTS DE VUE

**Michel Collin,** Président de l'Hameçon valdoisien, AAPPMA, Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Viarmes, Bruyères-sur-Oise, Asnières-sur-Oise et Noisy-sur-Oise.

### Quelles sont les relations entre votre association et le Syndicat mixte des berges de l'Oise ?

Notre association est membre du comité consultatif dont s'est doté le Syndicat mixte. L'association est intervenue pour la réalisation, entre autres, d'un parcours aménagé pour l'organisation de compétitions dans le respect des règles de la Fédération française de pêche sportive au coup. Le coût de ce chantier n'était pas dans nos moyens et un tel parcours faisait défaut. Sa réalisation est le fruit d'une communication avec les responsables du syndicat, qui en assure l'entretien régulier.



**Robert Antoine,** directeur-adjoint de l'Association syndicale autorisée des riverains de Butry-sur-Oise  
« Notre association réunit les riverains de Butry. Première en Val d'Oise, nous nous sommes engagés, aux côtés du Syndicat des berges de l'Oise, à céder le passage aux piétons le long de l'Oise. Nous participons financièrement à l'entretien des berges. Le Syndicat mixte en assure l'entretien et les riverains en conservent la propriété. C'est un bon accord qui ménage à la fois l'environnement, les propriétaires et les promeneurs. » ■

*NB : depuis la loi sur l'eau du 30 décembre 2006, les piétons sont reconnus au même titre que les pêcheurs comme ayant le droit de circuler sur la totalité des berges des cours d'eau domaniaux.*

## EN SAVOIR PLUS

Les principaux affluents de l'Oise dans le Val d'Oise sont situés dans la partie ouest du département.

### RIVE GAUCHE

- L'Ysieux et la Thève, cette dernière se jetant dans l'Oise, à Asnières-sur-Oise.
- Le ru de Presles, qui se jette dans l'Oise à Mours.
- Le ru du Montuboiss qui constitue la limite communale entre Mériel et Méry-sur-Oise.
- Le ru de Liesse qui se jette dans l'Oise à Saint-Ouen-l'Aumône.

### RIVE DROITE

- L'Esches, qui se jette dans l'Oise à Persan.
- Le Sausseron qui constitue la limite communale entre Parmain et Valmondois.
- La Viosne qui se jette dans l'Oise à Pontoise.

Dans la partie est du département, l'Aubette de Meulan, la Montcient, l'Aubette de Magny et l'Epte sont les principaux affluents et sous-affluents de la Seine dans le Val d'Oise.